**Paragraphe 3 : «** Le cadre de financement mondial renouvelé doit s'attaquer aux priorités, notamment en éradiquant la pauvreté et la faim et en assurant Ia lutte contre le changement climatique ».

**Paragraphe 5 :** Proposition de rajout « Nous promouvons la création de fonds spéciaux pour les urgences sociales et climatiques, dédiés uniquement au Pays en Développement ».

**Paragraphe 8 :** Proposition de rajout en mettant en avant la lutte contre la corruption : « Nous réaffirmons que la mobilisation et l'utilisation efficaces et transparentes des ressources doivent se faire dans le respect de Ia liberté, des droits de l'homme et de la souveraineté nationale, en renforçant les mécanismes de lutte contre Ia corruption et en promouvant une bonne gouvernance »

**Paragraphe 12 :** Rajout d'un paragraphe : « Le cadre de financement mondial renouvelé doit être constitué de politiques et actions concrètes qui comblent les lacunes dans la mise en œuvre de l'Agenda d'Addis-Abeba, tenir compte des nouveaux défis émergents, restaurer la confiance dans le multilatéralisme et accélérer nos efforts collectifs ».

**Paragraphe 14 :** Rajout en soulignant le rôle du capital humain et de la jeunesse « Le sous-investissement dans les secteurs sociaux clés freine les progrès vers la réalisation des ODD et exacerbe les inégalités, dont les inégalités de genre. Nous nous engageons à réduire les inégalités et à combler les déficits de financement dans la prestation de services publics essentiels, dont la santé, l’éducation, l’énergie, l'eau et I’assainissement, et à mettre en place des systèmes de protection sociale tout en investissant dans le capital humain et en donnant aux jeunes les moyens de contribuer au développement de leurs pays »

**Paragraphe 17 :** Proposition de rajout « Nous favorisons la mise en place de solutions et stratégies adaptées aux différents contextes nationaux pour éradiquer l'insécurité alimentaire et la malnutrition chronique ».

**Paragraphe 20 :** Proposition de rajout « Nous promouvons le renforcement des systèmes de micro finances pour soutenir l'entrepreneuriat ».

**Paragraphe 29 :** A rajouter dans ce sous paragraphe sur l’alignement des systèmes fiscaux sur le développèrent durable : « Identifier et mettre en œuvre des prélèvements de solidarité mondiaux / taxes innovantes sous la forme d'une taxe sur le carburant maritime et privé pour les carburants, les bénéfices de la manne fossile des bénéfices, le prélèvement de combustibles fossiles ou le prélèvement de dommages en carbone pour financer les ODD ».

**Paragraphe 30 :**

Au point g) Nous fournirons aux pays en développement une assistance technique et des programmes de renforcement des capacités fondés sur la demande afin qu'ils bénéficient des cadres de coopération fiscale internationale tels que la solution en deux piliers ;

* Mettre « deux piliers » entre guillemets ;
* Rajouter l'élément suivant : « Aider les pays à analyser les implications de la mise en œuvre de la « solution a deux piliers ».

**Paragraphe 31**

Rajout au point a) d’un nouveau paragraphe **a) Bis : « Nous réaffirmons notre engagement à renforcer la coopération fiscale internationale, notamment entre pays en développement, pour lutter contre les flux financiers illicites et appelle les institutions financières internationales à soutenir les pays en développement en mettant l'accent sur le partage des meilleures pratiques et l'appropriation nationale ».**

**Paragraphe 32 :** « Nous sollicitons les partenaires financiers à soutenir spécialement les Pays les Moins avancés à mettre en place et à promouvoir les banques de développement nationales et les banques coopératives pour mieux investir dans les Objectifs de Développement Durable ».

**Paragraphe 34**

Rajout au point c) dans le même alinéa pour plus de précisions « Nous encouragerons la création de nouveaux véhicules d'investissements nationaux, tels que les fonds de capital-risque axés sur le développement, et d'instruments financiers innovants, tels que le financement mixte ainsi que les marchés du carbone pouvant réduire les risques associés aux infrastructures pour la croissance verte, notamment les obligations thématiques (par exemple, les obligations de produits, telles que les obligations vertes, sociales, de développement durable et les obligations liées aux ODD, obligations durables liées à des objectifs de performance), avec des cadres règlementaires solides et une gestion des risques adéquate ».

Rajout au point d) du sous-paragraphe sur le Développement du secteur financier et cadres favorables au niveau national : « Soutenir les investissements dans le développement et la numérisation des infrastructures de systèmes financiers dans les pays en développement et en particulier dans les pays dans des situations spéciales, notamment l'identification numérique, l'infrastructure de paiement et d'autres solutions numériques".

Rajout au point f) du sous-paragraphe sur l’accès au financement, transferts de salaires et relations avec les banques correspondantes : « Développer des solutions complètes de gestion des risques et d'assurance pour les petits exploitants et autres parties prenantes pour se protéger contre les risques de production, la volatilité des prix et les risques climatiques ».

**Paragraphe 35**

Au point d) : Rajout d'un nouvel alinéa dans la rubrique investissements directs étrangers (IDE) relatif à la promotion des IDE « Nous réaffirmons notre engagement à favoriser l'intégration des pays en développement, en particulier les pays d'Afrique subsaharienne, dans les chaines de valeur mondiales, en promouvant des IDE de qualité, générateurs d'emplois favorisant le développement des compétences locales et la création d'entreprises tout en contribuant à une industrialisation durable ».

Au point f) Mobilisation de capitaux privés pour un impact sur le développement durable : « Réévaluer les exigences de capital pour les garanties et les mécanismes de financement mélanges dans la règlementation financière et dans les méthodologies de notation de crédit ».

**Paragraphe 36 :** Insertion d'un nouvel alinéa : « Du côté des pays en développement, nous nous engageons à améliorer le climat des affaires pour attirer les IDE et favoriser une croissance économique inclusive. Une compétitivité accrue permettra également de mieux s'intégrer dans les chaines de valeur mondiales et de bénéficier d'un financement du développement plus important ».

**Paragraphe 38 :** Proposition de rajout à la partie relative à l’Aide Publique au développement (APD) « Nous encourageons la miss en place d'assistance dédiée à l'urgence climatique ».

**Paragraphe 39 :** Rajout à l'alinéa d) : « Nous nous engageons également à appuyer les pays particulièrement vulnérables, dont les capacités sont limitées pour préparer des projets éligibles aux financements climatiques, afin de renforcer leur accès aux financements ».

**Paragraphe 40 :** Rajout d'un sous-alinéa « Développer et aligner les cadres de mesure de I’impact des BMD avec les ODD, mesurer les impacts positifs et négatifs, et assurer ''adhésion aux normes environnementales, sociales et de gouvernance ambitieuse dans toutes les opérations ».

**Paragraphe 44 :** Intégrer d) « Soutenir l'industrialisation inclusive et durable, la production agricole et la transformation des ressources naturelles ».

**Paragraphe 45 :**

Rajout d'un nouvel alinéa e) « Nous encourageons les BMD et les BPD à élargir leurs domaines d'investissement pour les PMA dans les infrastructures liées au commerce, y compris les routes, les chemins de fer et les ports, ainsi que des réseaux électriques ».

Rajout d'un nouvel alinéa f) « Nous invitons le Fonds commun des produits de base à assurer des subventions, des prêts concessionnels et des investissements en actions aux PMA pour les projets qui favorisent la valeur ajoutée, en particulier dans l'agriculture, et inviter les pays à accroître les contributions volontaires au Fonds commun pour les matières premières ».

**Paragraphe 48 :** Rajout d'un nouvel alinéa o) « Nous encourageons la diminution des couts des emprunts via la réduction de la prime de risque sur les emprunts souverains encore très élevés et la révision de la méthodologie de notation de crédit des agences de notation ».

**Paragraphe 50 :** Rajout d’un nouvel alinéa f) « Nous encourageons les pays débiteurs qui ont besoin d'un allègement de la dette à rechercher activement des traitements de la Dette plus souple et adaptée aux besoins des pays en développement, en particulier ceux les plus vulnérables, et une restructuration préventive de la dette ».

**Paragraphe 59 :** Proposition de rajout à la partie Coopération internationale sur la Science, Technologie et Innovation : « Nous nous engageons à renforcer la coopération entre la banque de technologie des Nations Unies pour les PMA et les Etats à travers la promotion du renforcement de capacités ».

**Paragraphe 60 :** Proposition de rajout « Nous nous engageons à soutenir les Etats, plus particulièrement les PMA, dans l’élaboration et la mise en œuvre des politiques favorisant l'accès à la science, la technologie et I’innovation pour les femmes, les jeunes et les enfants ».

**Paragraphe 61 :**

A ajouter dans le paragraphe a) (...) soutenu par des cadres réglementaires adaptatifs qui gèrent efficacement les opportunités et les risques des nouvelles technologies. »

Rajout en gras au paragraphe : « Nous nous engageons à unir nos efforts pour mettre en œuvre des politiques et des actions concrètes au sein de ce cadre de financement mondial renouvelé, **en privilégiant la coopération Sud-Sud, en renforçant les partenariats entre pays en développement et sur la base d'une responsabilité partagée entre les pays développés et en développement,** afin de favoriser un développement durable et de restaurer la confiance dans le multilatéralisme ».